

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 01/10/2024

Début de la séance : 20 heures 30

Présents : Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT
Frédéric DURAND, Isabelle DAGUENET, Syvie MAILLY, Anthony MARAIS, Delphine
HEBERT, Marie-Pierre GAUBERT, Solange SANCHEZ, Sébastien AUBRY à 21h05

Absents : Justine QUIBEL, Cyril BARRABE, Bertrand DECAUX

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

Personnes présentes hors conseil : 4 scrutateurs

I/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2024 est lu et approuvé à l'unanimité

II/ Délibération pour un poste de C.A.E

Un constat a été effectué. Il révèle que, actuellement la gestion du personnel d'entretien se fait à flux tendu. Si un agent est absent pour cause de maladie ou autre comme cela a été le cas pendant 2 mois, les élus doivent physiquement pallier à cette absence. Il est donc proposé d'embaucher un emploi PEC qui aura une amplitude de travail supérieure à la situation actuelle pour un moindre coût.

11 pour - M Dominique ROUSSEAU ne prend pas part au vote.

III/ Renouvellement des conventions M.J.C 2023 à 2026

La M.J.C de DUCLAIR propose le renouvellement des 2 conventions en vigueur actuellement.

La première concerne les activités socioculturelles pendant les congés scolaires d'été

La deuxième concerne les loisirs sans hébergement pendant les périodes périscolaires et les petites vacances

Ces activités sont fréquentées par des enfants de BARDOUVILLE et donc il est proposé de renouveler ces conventions.

Adopté à l'unanimité

IV/ Délibération concernant le transfert de voirie vers la Métropole

Cette délibération fait suite à celle du précédent Conseil Municipal. Elle précise que le transfert de voirie concerne l'aménagement et l'entretien de cette dernière. L'emprise reste la propriété de la commune. Une liste est établie précisant les voies concernées.

Le conseil a l'unanimité accepté le transfert

V/ Délibération concernant le renouvellement de la semaine de 4 jours à l'école

Un document de l'Éducation Nationale permet d'acter l'amplitude hebdomadaire de l'enseignement scolaire. La commune, avec les enseignants, souhaite que la durée soit étalée sur 4 jours.

Adopté à l'unanimité

VI/ Délibération subvention Seine Logement

Bien que Seine Logement ait fait part de son souhait de son logement à BARDOUVILLE, la commune a demandé le maintien dans les lieux et l'accompagnement des locataires dans leur

recherche d'un nouveau logement, demande acceptée par le bailleur social. Dès lors la commune propose de soutenir l'action de ces derniers par l'octroi d'une subvention fixée à 235,98€

Adopté à l'unanimité

VII/ Délibération concernant le rachat du bail emphytéotique des Charmilles.

Les constructions du lotissement des Charmilles appartiennent à Rouen Habitat mais pas le terrain sur lequel elles sont édifiées. Des propositions de rachat de biens ont été évoquées mais ne peuvent aboutir à cause de cela. Sur proposition du bailleur la commune accepte de vendre les terrains concernés au prix fixé par les Domaines pour favoriser les éventuelles acquisitions.

Adopté à l'unanimité

VIII/ Point infos

a) voirie : travaux concernant le centre bourg

Ces travaux vont se dérouler en 3 phases. Pour rappel :

1ère phase : du 07/10 au 18/10, la circulation sera interdite du conteneur à verres au château d'eau. Le stationnement sera possible du distributeur de baguettes jusqu'au cimetière et le long de la rue du bac . L'accès à l'école primaire se fera en passant devant la salle polyvalente et du cimetière à la mairie pour l'école maternelle.

2ème phase: du 21/10 au 30/10, la circulation sera interdite du distributeur de baguettes au conteneur à verres. Le stationnement sera maintenu le long de la rue du bac, rue de l'école en face de la primaire et sur le parking de la borne électrique. L'accès à la primaire sera le même que sur la phase 1, l'accès à la maternelle se fera par la salle polyvalente puis le long des tables de pique-nique.

3ème phase: du 29 au 31/10 la rue sera barrée du distributeur de baguettes au château d'eau. Le stationnement se fera uniquement le long de la rue du bac. L'accès aux écoles se fera comme sur la phase 2.

Il est à noter que l'accès au cimetière sera interdit du 21/10 au 31/10 (arrêté municipal)

b) école : transfert des élèves de l'école maternelle vers l'école primaire

Ce projet avait pour but un regroupement scolaire et avait pour mérite d'engendrer des économies énergétiques. Or, au regard des événements à l'échelon national qui provoquent une incertitude sur les dotations de l'état, il paraît hasardeux de s'engager sur des travaux d'ampleur (85 560 minimum de devis provisoires) sans mettre en péril les finances communales. Ce projet est donc temporairement gelé. Les études de faisabilité pourront être reprises plus tard.

c) compte-rendu de la réunion du 26/09 sur les Berges de Seine

Une réunion a eu lieu le mercredi 26/09 pour faire un point d'étape sur les travaux de Beaulieu (réfection de la berge de Mauny). Aujourd'hui la première phase (mise en place des exutoires) est finalisée. Malgré un peu de retard la fonctionnalité est effective. Un échancier a été programmé et dévoilé pour mettre en œuvre la phase 2 : réfection du perré, de la murette et de la route. Certes, comme les travaux précédents cela risque d'engendrer des restrictions de voirie mais l'objectif reste la nécessité de ces travaux. Il ne faut pas perdre de vue que la commune est engagée dans la mise en sécurité de sa population. Contrairement à une certaine partie de la population, nous avons confiance à un maître d'œuvre et une entreprise qui ont obligation de résultat sur ce qu'ils entreprennent.

Fin de la réunion:23 heures 30